



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 12.301

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
de la Piscine Couverte de ROYAN***

==°==°==°==

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 06 octobre 2008 (DC N°08/102) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 14 octobre 2008,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} septembre 2012

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
- <u>Le tarif d'entrée</u> à la Piscine Couverte (adultes)	1,50 €	2,00 €
- <u>La carte d'abonnement</u> (adultes)	15,00 €	20,00 €
<u>Pour les :</u>		
- Adhérents à l'Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan		
- Adhérents à l'Amicale du Personnel de l'Agglomération Royan Atlantique		
- Adhérents à l'Amicale du Personnel de l'Office Municipal du Tourisme de Royan		
- Adhérents à l'Amicale de la Police de Royan		

<ul style="list-style-type: none"> - Adhérents de l'Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier de ROYAN (A.S.C.C.H.R) - Adhérents de l'Association Sportive Nautique du Centre Hospitalier de Royan (A.S.N.C.H.R.) - Retraités bénéficiant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A) 		
---	--	--

- D'encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'accomplissement
 des formalités légales
 le 7 septembre 2012

Fait à ROYAN, le 30 août 2012
 Pour le Député-Maire,
 Et par délégation
 Le Premier Adjoint,
 Bernard GIRAUD